



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 23**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 9**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D001

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### **Harnes - Parc d'Activités de la Motte du Bois - Cession d'un terrain au profit de la Société PARCOLOG - Délibération modificative**

Par délibération en date du 14 novembre 2017, le Bureau Communautaire a autorisé la cession d'un terrain de 48 000 m<sup>2</sup> environ, de la Zone Industrielle de la Motte du Bois à Harnes, au profit de la Société PARCOLOG Gestion.

Une version affinée du projet de l'acquéreur, qui consiste en la construction d'un bâtiment logistique d'environ 20 000 m<sup>2</sup>, fait apparaître que le terrain nécessaire à la réalisation de celui-ci avoisinerait les 52 000 m<sup>2</sup>.

Aussi, il convient de délibérer à nouveau afin de modifier la superficie du terrain à céder.

Toutes les autres dispositions de la délibération référencée D/5 du 14 novembre 2017 demeurent valables.

Vu l'avis de France Domaine référencé 2019-413V0802 en date du 29 mai 2019,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président, ou toute personne subdéléguée, à signer avec la Société PARCOLOG Gestion, sise 17 rue des Tilleuls à VOISINS-LE-BRETONNEUX (78960), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse unilatérale de vente puis l'acte de cession relatifs à un terrain de 52 000 m<sup>2</sup> environ, sous réserve d'arpentage, référencé section AR n° 604p au cadastre de la commune de Harnes.

Toutes les autres dispositions de la délibération D/5 du Bureau Communautaire du 14 novembre 2017 demeurent inchangées.

Le montant de la recette correspondante sera versé au budget annexe « Développement Économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 23**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 9**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D002

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### **Bully-les-Mines - Quadraparc II - Constitution d'une servitude avec ENEDIS - Délibération modificative**

Par délibération n° 3 en date du 5 octobre 2018, le Bureau Communautaire a autorisé l'établissement intercommunal à régulariser une convention de servitude à titre gratuit avec ENEDIS dans le cadre de travaux au sein de l'opération Quadraparc II.

Il s'agissait d'enfouir une ligne électrique et d'aménager un poste de transformation au droit de la parcelle communautaire référencée section AO n° 108 au cadastre de Bully-les-Mines.

Les accords sont en cours de réitération par voie notariée et l'Étude notariale en charge du dossier indique que s'agissant du volet « poste de transformation », ENEDIS prévoit le versement d'une indemnité de servitude d'un montant de 2 700 €.

Il conviendrait donc d'autoriser la perception de la recette correspondante et de modifier la délibération initiale dans ce sens. Les autres dispositions de la résolution resteraient inchangées.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Dit** que la convention de servitude à régulariser avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation au droit de la parcelle référencée section AO n° 108 au cadastre de Bully-les-Mines sera assortie du versement, au profit de l'établissement intercommunal, d'une indemnité de 2 700 €.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « Développement économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 23**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 9**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D004

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### **Sallaumines : Parc d'Activités de La Galance Cession d'un terrain au profit de la société DUBOIS Assistance**

La société DUBOIS Assistance, implantée à Loison-sous-Lens, est prestataire de services spécialisé dans le dépannage et le remorquage de véhicules.

Thierry et Mathieu Dubois en sont les gérants depuis 1995, date à laquelle ils ont succédé à leur père en réorientant l'activité de garage automobile créée par leur grand-père en 1936.

Ils emploient actuellement 8 salariés en CDI ETP.

Si les locaux dont ils sont propriétaires pouvaient convenir pour un garage, ceux-ci ne sont plus adaptés à leur activité actuelle.

A la recherche d'un nouveau site d'exploitation depuis quelques années déjà, ils se sont récemment portés acquéreurs d'un des bâtiments d'activités (D2) du Village d'entreprises développé en 2008, par Territoires 62, sur le Parc d'Activités de La Galance à Sallaumines. Ces locaux leur permettront d'assurer un gardiennage sécurisé, notamment la nuit, à la fois des véhicules en attente de « relivraison » et de leur propre flotte d'une dizaine de dépanneuses et de 4x4 patrouilleurs.

Afin de pouvoir gérer les pics d'activités, voire d'aménager un carport pour les quelques véhicules de moindre valeur, ils souhaiteraient faire l'acquisition d'une bande de terrain attenante de 2 000 m<sup>2</sup> environ, propriété de la communauté d'agglomération.

2 à 3 créations d'emploi sont prévues, mais il convient surtout de souligner que :

- le bâtiment de 970 m<sup>2</sup> resté vacant depuis sa construction, tout comme le reste du programme, a été régulièrement investi et dégradé par les gens du voyage,
- le foncier disponible à cet endroit, situé sur un ancien carreau de fosse, est fort peu attractif en raison des surcoûts qu'occasionne la réalisation de fondations spéciales en cas de construction,
- l'occupation des lieux serait de nature à dynamiser ce secteur plutôt dégradé de La Galance.

La vente pourrait être consentie moyennant le prix de 18,64 € HT / m<sup>2</sup>, tous frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de France Domaines référencé 2019-771V0804 en date du 28 mai 2019,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Sallaumines en date du 18 juin 2019,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président, ou toute personne subdéléguée, à signer, avec la société DUBOIS Assistance, sise 6 route de Harnes à Loison-sous-Lens (62218), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant une mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de cession relatif à un terrain d'une superficie de 2 000 m<sup>2</sup> environ, sous réserve d'arpentage, référencé section AB n° 917p au cadastre de la commune de Sallaumines, ainsi que tous les actes subséquents.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 18,64 € HT / m<sup>2</sup> correspondant au prix de vente des terrains industriels pratiqué par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en 2019.

Tous les frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 23**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 9**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D005

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### **Aix-Noulette - Vente d'un terrain au profit de la SCI AN IMMO - Signature d'un avenant à la promesse de vente**

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a régularisé, le 19 décembre 2014, une promesse de vente relative à un terrain de la ZAC des Jardins de l'Artois à Aix-Noulette (pour environ 10,2 hectares) au profit de la Société ML Consulting.

Par avenant en date du 10 juin 2016, l'emprise à céder a été légèrement réduite pour tenir compte du projet de mise à 2 x 2 voies au niveau de la liaison RD 301 – A 21 à Aix-Noulette et le délai de validité a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2019.

Par délibération en date du 18 décembre 2018, le Bureau Communautaire a autorisé la régularisation d'un nouvel avenant :

- actant la substitution d'acquéreur au profit de la Société AN IMMO,
- fixant au 31 décembre 2020 le délai de validité de ladite promesse et prorogeant les délais liés aux conditions suspensives.

Les démarches administratives correspondantes sont actuellement en cours.

Le Département du Pas-de-Calais envisage la réalisation d'une aire de co-voiturage ainsi qu'une piste cyclable le long de la RD 937 et sollicite pour ce faire la vente, à son profit, d'une partie du foncier objet de la promesse de vente susvisée.

Il s'agit d'un foncier, d'une superficie de 850 m<sup>2</sup> environ, complémentaire à celui sollicité dans le cadre de la réalisation des travaux de mise à 2 x 2 voies au niveau de la liaison RD 301 - A 21 à Aix-Noulette (4 230 m<sup>2</sup>).

Préalablement à cette cession au profit du Département, il convient d'acter la diminution de l'emprise qui sera cédé à la Société AN IMMO par la signature d'un prochain avenant. Celle-ci passerait donc à 9,7 hectares environ avant arpentage.

Vu la demande d'évaluation domaniale datée du 10 mai 2019, envoyée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception n° 1A 161 103 5166 6 et réceptionnée le 15 mai 2019 par la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais, par laquelle la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sollicite une validation du prix de cession de 38 € H.T. / m<sup>2</sup>,

Vu le silence gardé par le service France Domaine dans les délais impartis par l'article L1311 - 12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président, ou toute personne subdéléguée, à :

- signer avec la Société ML Consulting, située 20 rue Edouard Froissart à Lens (62300), et la Société AN IMMO, dont le siège est situé 220 rue Jean Jaurès à Villeneuve-d'Ascq (59650), un avenant à la promesse de vente régularisée le 19 décembre 2014 au profit de la Société ML Consulting afin de fixer à 97 000 m<sup>2</sup> environ la superficie du terrain communautaire à céder, référencé section ZA n<sup>os</sup> 185p, 186p et 322p (ex 216p) au cadastre de la commune d'Aix-Noulette.

Le prix de cession demeure de 38 € H.T. / m<sup>2</sup>, tous frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) à la charge de l'acquéreur.

- modifier en conséquence le Cahier des Charges de Cession de Terrain correspondant.

- signer tous les actes subséquents.

**Autorise** le Président à admettre en conséquence la recette correspondante, soit un montant estimé de 3,6 millions d'euros, au Budget Action Économique / 4777

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 23**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 9**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D006

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### **Aix-Noulette - Doublement de la liaison A21 / RD301 - Cession de parcelles au profit du Département du Pas-de-Calais**

Dans le cadre des travaux de doublement de la liaison A21 / RD301, le Département du Pas-de-Calais aménage actuellement divers ouvrages au droit de parcelles communautaires situées dans le périmètre de la ZAC « Les Jardins de l'Artois » et dont la cession a été autorisée par délibération du Bureau Communautaire du 14 novembre 2017.

Les études détaillées de l'opération amène le Département du Pas-de-Calais à solliciter l'acquisition d'emprises complémentaires en vue d'optimiser le projet d'aire de covoiturage et permettre la création d'une piste cyclable.

Le transfert de propriété, relatif à des surfaces localisées au sein de la ZAC « Les jardins de l'Artois », porterait sur une surface de 850 m<sup>2</sup> environ, à ponctionner dans diverses parcelles.

La cession interviendrait moyennant moyennant le prix de 0,80 € HT/m<sup>2</sup>, tous frais (Notaire, géomètre, etc,...) à la charge du Département du Pas-de-Calais.

Par ailleurs, afin d'engager rapidement les travaux, le Conseil Départemental souhaiterait bénéficier d'une mise à disposition anticipée des biens.

Vu la demande d'évaluation domaniale datée du 10 mai 2019, envoyée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception n° 1A 161 103 5166 6 et réceptionnée le 15 mai 2019 par la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais, par laquelle la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sollicite la valeur vénale du bien objet de la cession,

Vu le silence gardé par le service France Domaine dans les délais impartis par l'article L1311 - 12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que par estimation en date du 7 novembre 2017 référencées 2017-019V2393, la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais a fixé à 0.80 € H.T. / m<sup>2</sup> la valeur vénale d'un terrain de nature comparable, il est proposé de céder les emprises objet de la présente délibération moyennant ce tarif, soit 0.80 € H.T. / m<sup>2</sup>.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président, ou toute personne subdéléguée, à signer avec le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est situé à Arras (62018), rue Ferdinand BUISSON :

- l'acte de vente portant sur les parcelles communautaires identifiées en annexe, pour une surface totale de 850 m<sup>2</sup> environ, sous réserve d'arpentage. La cession interviendra moyennant le prix de 0,80 € HT/m<sup>2</sup>.
- la convention de mise à disposition anticipée desdites parcelles.

Tous les frais (Notaire, géomètre, ...). seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette correspondante sera versé au budget annexe « Développement Économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 23**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 9**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D007

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### Financement des opérateurs de la création d'entreprises Convention avec la Région Hauts de France Année 2019

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a modifié les termes de l'article L1511-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Les dispositions de cet article conditionnent dorénavant le versement par les communes et leurs groupements de subventions aux organismes dont l'objet exclusif est l'aide à la création d'entreprises à la conclusion d'une convention avec la Région.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, dans l'exercice de sa compétence développement économique, conduit une telle politique de soutien à la création d'entreprises et aux structures d'accompagnement sur son territoire. Dans ce cadre, elle participe ainsi aux financements des structures suivantes :

- B.G.E Hauts de France
- Initiative Gohelle
- Germinal – Groupe SOS Jeunesse
- Réseau Entreprendre d'Artois
- Coop Connexion

Ces financements entrent dans le champ d'application de l'article précité du CGCT, il est par conséquent nécessaire de formaliser avec la Région Hauts de France cette action de notre intercommunalité en faveur de la création d'entreprises sur le territoire. Cette convention est proposée au titre de l'année 2019.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'approuver la convention avec la région Hauts de France concernant le financement des opérateurs de la création d'entreprises,

**Autorise** le Président à signer la convention afférente, ainsi que toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 23**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 9**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D008

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### Subvention à l'association BOUTIQUE DE GESTION ESPACE (BGE) Hauts de France - Année 2019

L'association BOUTIQUE DE GESTION ESPACE (BGE) Hauts de France contribue au développement économique des territoires et elle favorise la réalisation professionnelle des personnes, notamment les plus fragilisées. Ses actions s'adressent à tous les porteurs de projets n'ayant pas encore créé leur entreprise et qui souhaitent entreprendre une démarche de création.

A ce titre, BGE propose un parcours complet comprenant :

- la sensibilisation/l'émergence,
- l'accueil/le diagnostic,
- l'accompagnement et la formation avant création,
- le test en couveuse d'entreprise,
- l'appui au démarrage et au développement
- la mise en réseau.

Ainsi en 2018, ce sont 87 créateurs ou repreneurs d'entreprises qui ont bénéficié de l'appui de la BGE Hauts de France sur le territoire de la CALL et qui ont créé une entreprise. Quatre entreprises installées en pépinières ont bénéficié d'un audit/conseil sur mesure réalisé par la BGE. Enfin, en 2018 la BGE a contribué activement à la promotion du dispositif d'exonérations fiscales des BUD pour renforcer l'attractivité du territoire.

Considérant l'intérêt pour le territoire de l'Agglomération de Lens-Liévin des actions de la BGE Hauts de France, il est proposé qu'une convention d'objectifs soit signée et d'attribuer au titre de l'année 2019 une subvention d'un montant de 18 500 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'accorder, au titre de l'année 2019, à l'association BGE Hauts de France, dont le siège social est sis 4 rue des Buisses 59000 LILLE, une subvention annuelle de 18 500 €.

**Autorise** le Président à :

- signer, avec cette association, une convention précisant les modalités de versement et de contrôle de l'utilisation de la subvention accordée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- procéder aux opérations comptables correspondantes.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 18 500 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget action économique/Fonctionnement/Ligne de crédit : 7769.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 23**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 9**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D009

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### Subvention pour l'association GERMINAL- GROUPE SOS JEUNESSE - Année 2019

L'association Germinal Groupe SOS Jeunesse participe à la création et au développement de petites entreprises sur le territoire de l'agglomération, essentiellement en faveur d'un public en situation d'insertion.

Dans ce cadre, cette structure a bénéficié d'une subvention de la Communauté d'Agglomération depuis 2007. Pour 2018, le territoire de la CALL a représenté près de 35% de l'activité de cette structure sur le département du Pas de Calais. Ainsi la CALL se place sur la deuxième position en termes d'activité pour Germinal à l'échelle du Département.

Le nombre de dossier financés sur le territoire de la CALL pour l'année 2018 est de 9 dossiers pour un montant de prêt de 25 000 euros. La moitié de ces porteurs de projets sont des femmes et 5 projets sur 9 ont été créés par des personnes demandeurs d'emploi de longue durée et au RSA. Ainsi Germinal confirme son rôle d'accompagnateur des personnes les plus fragilisées dans leur parcours de vie et en aucun cas ne se substitue aux financements traditionnels existants.

Afin de prolonger les effets de ce partenariat et de poursuivre l'action en faveur du développement économique local, une nouvelle demande de financement a été formulée auprès de l'agglomération.

Ce partenariat s'inscrivant pleinement dans les enjeux inscrits dans le projet de territoire, il est proposé d'accorder, au titre de l'année 2019, une subvention de 8 000 € (identique à 2018) afin de répondre au potentiel de création d'activités pouvant être soutenu par cette structure sur notre territoire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'accorder, au titre de l'année 2019, à l'association Germinal Groupe SOS Jeunesse, dont le siège social est sis 102 rue Amelot, 75011 PARIS, une subvention annuelle de 8 000 €.

**Autorise** le Président à signer, avec cette association, une convention précisant les modalités de versement et de contrôle de l'utilisation de la subvention accordée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 8 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :Budget action économique/Fonctionnement/Ligne de crédit 7769.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 23**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 9**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D010

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### Subvention pour l'association RÉSEAU ENTREPRENDRE ARTOIS Année 2019

L'association Réseau Entreprendre Artois favorise la création et le développement d'entreprises sur le territoire de l'agglomération. Elle accompagne des porteurs de projets par l'octroi d'un prêt d'honneur à la personne à taux d'intérêt de 0 % d'un montant de 15k€ à 50k€ et aussi par un pré-accompagnement qui consiste à rencontrer 4 à 5 fois le candidat pour valider avec lui son projet. Pour cela l'association s'appuie également sur l'expertise de ses 180 bénévoles qui suivent au quotidien les porteurs de projets. A ce titre, elle bénéficie depuis 2003 d'une subvention de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Dans ce cadre, une nouvelle demande de financement a été formulée auprès de l'agglomération pour poursuivre ces actions en faveur du développement économique local.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 9 000 €, identique à celui accordé en 2018.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'accorder, au titre de l'année 2019, à l'association Réseau Entreprendre Artois, dont le siège social est sis Parc des Industries Artois Flandres, 150 rue d'Oslo, Hôtel d'Entreprises, Porte 5A, 62138 DOUVRAIN, une subvention annuelle de 9 000 €.

**Autorise** le Président à signer, avec cette association, une convention précisant les modalités de versement et de contrôle de l'utilisation de la subvention accordée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 9 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget action économique/Fonctionnement/Ligne de crédit 7769.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 23**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 9**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D011

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### **Association INITIATIVE GOHELLE - Concours financier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin - Subvention 2019**

La promotion et le soutien à l'entrepreneuriat sont l'une des priorités inscrites dans le projet de territoire. L'association Initiative Gohelle participe à cette dynamique en apportant une aide à la création et au développement d'entreprises sur le territoire de l'agglomération.

En 2018, ce sont 73 porteurs de projets qui ont pu bénéficier des prêts d'honneur d'un montant total de 521 500 €. Les actions de l'association ont permis également un maintien ou une création annuelle de 320 emplois en 2018 contre 258 emplois en 2017.

Dans ce cadre, une nouvelle demande de financement a été formulée auprès de l'agglomération pour poursuivre cette action en faveur du développement économique local.

Il est proposé de majorer ce soutien de 10 000 € par rapport à l'année précédente, dans le cadre de la compétence commerce de la communauté d'agglomération définie par la délibération du 18 décembre 2018, notamment pour l'instruction technique et financière du dispositif d'aide à la reprise de cellule commerciale vacante.

Il est ainsi proposé d'accorder, au titre de l'année 2019, un montant de subvention de 32 500 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'accorder, au titre de l'année 2019 à l'association Initiative Gohelle, dont le siège social est sis 3 Avenue Elie Reumaux à Lens (62300), une subvention annuelle de 32 500 €.

**Autorise** le Président à signer, avec cette association, une convention précisant les modalités de versement et de contrôle de l'utilisation de la subvention accordée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 32 500 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 7769.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 23**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 9**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D012

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### Subvention à l'association 3ID Année 2019

L'association d'Instance Intercommunale d'Insertion 3ID vise à promouvoir l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté depuis sa création sur le territoire en 1989. Depuis, elle développe et met en œuvre activement des actions d'insertion dans les domaines de l'environnement, de la formation, de l'insertion par l'activité économique et en général tous les domaines qui peuvent contribuer à la lutte contre les exclusions, notamment dans les territoires relevant de la géographie prioritaire.

Ainsi l'activité de 3ID s'articule autour de trois principaux pôles :

1. L'accompagnement socio-professionnel
2. L'insertion par l'Activité Economique
3. Le logement.

Dans ce cadre, une demande d'aide au fonctionnement de la structure a été formulée auprès de l'agglomération pour poursuivre ces actions en faveur d'un public en insertion.

Il est proposé d'accorder, au titre de l'année 2019, un montant de subvention de 12 000 € (identique à 2018).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote  
Monsieur Alain DUBREUCQ  
Et Monsieur Alain BAVAY (membres de la structure)

**Décide** d'accorder, au titre de l'année 2019, à l'association 3ID, dont le siège social est sis 91 ter rue Jean Jaurès à Liévin (62800), une subvention annuelle de 12 000 €.

**Autorise** le Président à signer, avec cette association, une convention précisant les modalités de versement et de contrôle de l'utilisation de la subvention accordée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 12 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 4129.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 23**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 9**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D013

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### Plan Artisanat 2017-2020 avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Participation financière 2019

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a mis en place fin 2016 un partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat visant à favoriser le maintien et le développement de l'artisanat sur le territoire, autour de 3 axes structurants :

- Un artisanat innovant pour le futur de la CALL (Ex :Artisans connectés)
- Une communauté d'agglomération ouverte et attractive pour l'artisanat
- Stimuler les volontés d'entreprendre (Ex :création d'un Serious game sur l'entrepreneuriat dans l'artisanat à destination des élèves).

Une convention d'objectifs triennale a été signée avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en novembre 2016 prévoyant d'apporter une aide financière de 140 000 € par an sur 3 ans . Il est proposé d'avenanter la convention d'objectifs afin de porter le montant de la subvention à 150 000 € pour l'année 2019, compte tenu de l'évolution des besoins de la CALL, du nouveau partenariat entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et du Conseil Régional Hauts de France et de la reprise en main par la chambre des métiers de l'organisation du salon international des métiers d'art suite à la disparition de l'IMAP.

Le programme d'actions 2019 poursuit notamment l'accompagnement des artisans dans le domaine du numérique, le soutien à la création et au développement de groupements d'artisans afin de leur permettre de proposer une offre globale de services et de travaux en matière de rénovation énergétique, que l'action ARTIMARCHES (accompagnement des artisans sur les marchés publics), la création d'un serious game sur l'entrepreneuriat et l'organisation du salon international des métiers d'art.

Il est ainsi proposé d'attribuer à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts de France une aide 150 000 € au titre de l'année 2019.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'apporter une aide financière à hauteur de 150 000 € pour l'année 2019 à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Hauts de France dont le siège est sis 9 rue Léon Trulin – CS30114 - 59001 LILLE CEDEX.

**Autorise** le Président à signer l'avenant à la convention d'objectifs triennal portant le montant de la subvention à 150 000 €.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 140 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Général/Fonctionnement/Ligne de crédit n°10 000 et sous réserve de l'adoption de l'inscription au budget supplémentaire de 10 000 €.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D014

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### VIVALLEY - Partenariat avec le Comité Régional Olympique et Sportif Hauts de France

Dans le cadre de l'évolution de la gouvernance du sport (Création de l'Agence Nationale pour le Développement du Sport) et de la préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024, les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs sont amenés à évoluer dans leur appui au monde sportif et à son développement.

Ainsi le CROS des Hauts de France met en place une nouvelle stratégie qui tend notamment à répondre aux enjeux suivants :

- sociétal : professionnaliser le mouvement sportif,
- rassembler : promouvoir une image positive du sport et être l'interlocuteur privilégié des puissances publiques et territoriales,
- évoluer et impulser : accompagner l'évolution du modèle économique du mouvement sportif.

Cette stratégie est complétée par des dynamiques transversales telles que le développement du sport en entreprises et des sports de nature en Hauts de France.

Concernant les enjeux « évoluer et impulser » le CROS des Hauts de France entend notamment accompagner d'une part l'évolution du modèle économique des ligues sportives et d'autre part les projets d'incubateurs du sport thématiques dans les départements.

A cet effet le CROS des Hauts de France c'est donc rapproché du cluster Vivalley dont il convient de rappeler que les principaux objectifs sont :

- Favoriser l'attractivité du territoire pour les acteurs de la filière sport/ santé et bien être et développer l'emploi;
- Favoriser l'insertion d'un public éloigné de l'emploi ;
- Favoriser le développement d'entreprises innovantes au sein de la filière sport/santé et bien être ;
- Favoriser le transfert technologique ;
- Renforcer la professionnalisation des acteurs économiques du sport.

Vivalley s'adosse notamment aux équipements et manifestations sportives d'excellence existants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour développer une Technopole du sport qui associe les entreprises, la formation, la recherche et les sportifs. Vivalley engage notamment son action, dans les champs stratégiques suivants:

- L'activité physique au service de la santé et du bien-être;
- Les infrastructures sportives de demain, dont celles dédiées aux sports de nature, et à l'évolution des pratiques;
- La mesure et l'analyse des performances sportives ;
- L'organisation, la gestion d'événementiels et d'infrastructures sportives.

Il est donc proposé de mettre en œuvre un partenariat entre le cluster Vivalley, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et le CROS des Hauts de France afin de :

- promouvoir, mobiliser et faciliter l'implication des ligues et comités régionaux au sein de l'incubateur notamment en facilitant l'identification des attentes de ses adhérents,
- promouvoir Vivalley au sein de ses membres, et à réorienter les projets identifiés comme potentiellement accompagnables par Vivalley,
- faciliter les liens entre les starts-ups, les ligues et comités régionaux (événement dédié, collaboration, phase de test...),
- concevoir et mettre en œuvre des actions d'animation en partenariat avec Vivalley.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer la convention de partenariat à intervenir avec le C.R.O.S. des Hauts de France pour accompagner l'évolution du modèle économique du mouvement sportif.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D015

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### **Organisation de l'événement Sainte Barbe 2019 Subvention au profit de l'Agence de Développement et de Réservations Touristiques du Pas-de-Calais**

La Mission Louvre-Lens Tourisme, avec le concours technique de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin, ont proposé de reconduire l'événement d'attractivité territoriale qu'est la Sainte-Barbe et de proposer une nouvelle édition en 2019 afin de favoriser la consommation touristique du territoire par les visiteurs.

Pour ce faire la Mission Louvre-Lens Tourisme a lancé une consultation afin de concevoir et promouvoir cet événementiel sur la période du 04 au 08 décembre 2019 en prenant appui sur la tradition locale. Cette nouvelle édition contribuera à installer une image de destination artistique, culturelle et touristique innovante, créative et contemporaine.

Cette opération constituée à la fois de manifestations portées par des acteurs locaux et d'installations artistiques et participatives d'un montant de 300 000€, s'inscrit dans une stratégie à moyen et long terme de montée en puissance d'un événementiel ancré et différenciant permettant de favoriser l'implication des habitants, de fédérer et susciter des initiatives, renforcer la qualité d'expérience des visiteurs comme des touristes et d'accroître les retombées économiques (HCR) et médiatiques.

Suite aux cérémonies traditionnelles de célébration de la Sainte Barbe, le scénario proposé fera émerger un événement populaire participatif, dans plusieurs villes de la CALL, réinterprétant de manière résolument contemporaine et innovante les valeurs du territoire (convivialité, simplicité, solidarité) et les symboles de la Sainte Barbe. Le scénario proposera à la fois de jouer avec le feu, d'entretenir la flamme et de valoriser la chaleur humaine propre au territoire.

Aussi, considérant que les valeurs du territoire symbolisant l'ADN du territoire sont propices à l'accueil de nombreux visiteurs, il est proposé d'accorder une participation financière de 200 000€ à la Mission Louvre-Lens Tourisme représentée par l'Agence de Développement et de Réservations Touristiques du Pas-de-Calais afin que le projet puisse se réaliser.

L'enveloppe restante de 100 000€, sera composée d'autres financements publics mais également de fonds privés.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'attribuer une subvention de 200 000€ à l'Agence de Développement et de Réservations Touristiques du Pas-de-Calais dont le siège social est situé 26-28 route de la Trésorerie, 62126 WIMILLE, représentée par sa Présidente, Madame Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 200 000€ sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget 01/Fonctionnement/Ligne de crédit 8914.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D016

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### **Avenant n°1 à la convention d'attribution d'une subvention au profit de L'Agence de Développement et de Réservations Touristiques du Pas-de-Calais - Organisation d'un événement Sainte Barbe**

Dans le cadre de la première édition des Fêtes de la Sainte Barbe, une délibération a été prise le 05 octobre 2018 autorisant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à verser une subvention de 200 000€ à l'Agence de Développement et de Réservations Touristiques du Pas-de-Calais.

La convention, rattachée à cette délibération, a été signée le 22 janvier 2019 par les deux parties.

Aujourd'hui, il est proposé de prolonger la durée mentionnée dans cette convention financière.

En effet, dans les modalités de paiement du document, il est précisé le versement du solde sur production du bilan financier et/ou compte de résultat de l'année achevée et du dernier rapport d'activité approuvé sauf que ces éléments ne seront communicables qu'à partir de juillet 2019.

Conformément à l'article 6 de la dite convention, les deux parties établissent conjointement le présent avenant afin de prolonger la durée de cette convention et corriger le document initial.

Aussi, il convient de prolonger la validité de la convention financière afin de pouvoir solder la subvention accordée à l'Agence de Développement et de Réservations Touristiques du Pas-de-Calais.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer avec la Mission Louvre-Lens rattachée à l'Agence de Développement et de Réservations Touristiques un avenant à la convention financière permettant de prolonger la durée de validité dudit document.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 100 000€ prévus au budget 2018, ont été reportés au budget 2019 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 8914.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D017

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### **Convention d'objectifs 2018-2020 Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin / Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Avenant n°3**

Depuis une dizaine d'années, la communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a engagé de nombreuses actions permettant d'assurer le développement touristique du territoire. L'ouverture d'équipements : le musée du Louvre-Lens, l'anneau de la mémoire, ... et l'obtention de labels tels que le classement du Bassin Minier à l'Unesco en sont de brillants exemples.

En 2014, la CALL crée un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) afin d'assurer la promotion touristique et achète le 25 juillet 2017 un ensemble immobilier pour y installer l'Office de Tourisme, répondant aux enjeux de développement de la destination.

Début avril 2019, les équipes de l'office de Tourisme ont pris possession des lieux, avec le souhait de faire de ce bâtiment, leur nouveau siège social.

Par ailleurs, afin de se concentrer davantage sur ses missions, un avenant à la convention d'occupation du domaine public relative au Mémorial'14-18 Notre-Dame-de-Lorette » a été pris. Celui avait pour objet la reprise d'une partie de la maintenance du site par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dont l'expertise liée aux procédures techniques relatives à la maintenance, à l'entretien et aux travaux sur un ERP, existe au sein des services de la collectivité.

Dans ce cadre, il est proposé de prendre au travers de la présente délibération un nouvel avenant à la convention d'objectifs 2018-2020 pour mettre à jour les locaux mis à disposition et valoriser le coût de transfert de charges estimé à 31 403€HT.

Cette modification est rattachée aux articles 5-1 : « Mise à disposition de locaux » dans le cadre du fonctionnement des relations entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'EPIC et 5-4-12 : Gestion d'équipement (s).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** la modification de la convention d'objectifs 2018-2020 de l'Office de Tourisme et du Patrimoine Intercommunal.

**Autorise** le Président à signer l'avenant n°3 à la Convention d'objectifs 2018-2020.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D018

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### **Approbation du budget primitif 2019 de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial « Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin » Autorisation de versement d'un solde de subvention**

Conformément à l'article R 133-15 du Code du tourisme, le budget de l'EPIC Office de tourisme et du patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Le budget primitif 2019 ci-annexé a été adopté par le Comité de Direction de l'Office de tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin du 23 janvier 2019.

Pour l'année 2019, le Comité de Direction sollicite une subvention d'un montant de 1 119 200 €.

Étant entendu d'une part que cette enveloppe a été approuvée par le Conseil Communautaire réuni le 18 mars 2019 à l'occasion de l'examen du budget primitif 2019.

D'autre part, la Communauté d'Agglomération a décidé d'attribuer une avance de subvention de 500 000 € au profit de l'EPIC par délibération du 18 décembre 2018.

Aujourd'hui, il est proposé d'approuver le budget primitif de l'année 2019 de l'EPIC Office de tourisme et du patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et d'attribuer un solde de subvention de 619 200 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le budget primitif 2019 de l'EPIC Office de tourisme et du patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

**Approuve** la convention financière correspondant au solde de la subvention 2019 d'un montant de 619 200 €

**Décide** le versement d'un solde de subvention pour l'exercice 2019 de 619 200€ à l'EPIC - Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

**Autorise** le Président à signer la convention financière avec l'EPIC - Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 16 place Jean Jaurès à Lens.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 619 200 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget 01/ Fonctionnement /Lignes de crédit 6360,9954,9955.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D019

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### **Réhabilitation de l'annexe au Centre d'Histoire de Souchez : Révision de l'enveloppe budgétaire dédiée au programme - Affaire 19S0035**

Par délibération en date 21 septembre 2012, le Conseil communautaire a désigné le groupement FALOCI Pierre-Louis Architecte (mandataire) – YGREC Ingénierie – ACOUSTB pour les missions de maîtrise d'œuvre du Centre d'Histoire Guerre et Paix à Souchez.

Le Bureau Communautaire du 12 février 2014 a confié, par voie d'avenant n°2, une mission complémentaire pour permettre la réhabilitation de l'ex Centre Européen de la Paix avec pour objectif une cohérence architecturale et de fonctionnement sur la même unité foncière.

Le Bureau Communautaire du 18 décembre 2018 a souhaité compléter le programme initial afin que puissent se développer, dans ce bâtiment qui dispose d'un point de vue et d'une situation exceptionnels, des activités commerciales d'organisation de séminaires et de restauration.

Il a été ainsi décidé, en complément d'une première consultation travaux par appel d'offres ouvert approuvée par le Bureau communautaire du 27 juin 2017, de lancer, conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 *relatifs aux marchés publics*, une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin de répondre aux besoins nés de l'adaptation du programme initial.

Lors de l'ouverture des plis le 5 juin 2019, il a été constaté que les estimations du maître d'œuvre sur la plupart des lots étaient sous-évaluées par rapport au montant des propositions reçues à l'issue de la procédure de mise en concurrence. Toutefois, l'analyse des offres a permis de démontrer que les propositions financières étaient cohérentes entre elles. Au-delà des partis pris architecturaux, lesquels permettent d'assurer l'intégration de cet équipement avec le musée voisin et servir de signal pour l'accès au Mémorial 14-18 Notre-Dame-de-Laurette, cette sous-estimation trouve ses sources dans la complexité de la transformation envisagée.

Dans ces conditions et afin de permettre, sous réserve de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, la signature des marchés correspondants, il est nécessaire de réviser l'enveloppe budgétaire dédiée au projet en l'augmentant de 300 000 € TTC.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à réviser l'autorisation de programme de l'opération 18D11391 TRAVAUX BAT BLANC CEP en l'augmentant de 300 000 € TTC pour permettre la signature des marchés travaux liées à l'affaire 19S0035.

**Précise** que les crédits nécessaires d'un montant de 300 000 € TTC pour réviser l'autorisation de programme et la porter à 2 303 591,53 € TTC sont prévus sur l'imputation : Maîtrise d'ouvrage/MAMSOUCHEZ/18D11391/8858,

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D020

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### **École de la 2e Chance de l'Artois Concours financier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Subvention 2019**

Par délibération en date du 26 juin 2009, le Conseil Communautaire a décidé de soutenir financièrement l'initiative de l'association École de la 2e Chance de l'Artois afin de répondre aux besoins de formation de jeunes de 18 à 25 ans, sortis sans qualification du système scolaire et ne relevant plus de l'Éducation Nationale.

Ainsi en 2018, 160 jeunes ont été accueillis dans le dispositif. L'École de 2e Chance de l'Artois développe également son partenariat avec le tissu économique local. Dans ce cadre 1748 offres d'emploi ou de formation ont été collectées. Sur l'ensemble de ces offres, 218 positionnements ont été transformés en 72 accès à l'emploi ou la formation qualifiante.

L'association École de la 2e Chance de l'Artois sollicite donc au titre de l'année 2019 le soutien financier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à hauteur de 24 000 euros.

Considérant l'intérêt pour le territoire de l'Agglomération de Lens-Liévin des actions de l'École de la 2e Chance visant l'intégration professionnelle et sociale durable d'un public sorti du système éducatif sans qualification par une formation adaptée et innovante, il est proposé qu'une convention d'objectifs soit signée, et d'accorder au titre de l'année 2019, une subvention de 24 000 €.

A noter que cette année, à l'occasion des 10 ans de l'E2C sur le territoire, notre agglomération accueille les rencontres nationales de cette association qui fête également ses 10 ans.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à la majorité avec :

24 « pour »

4 « contre »

**Décide** d'accorder pour l'année 2019 à l'association École de la 2e Chance de l'Artois sise rue Joseph Marie Jacquard à Liévin une subvention de 24 000 €.

**Autorise** le Président à signer la convention d'objectifs susvisée et procéder aux opérations comptables correspondantes.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 24 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 3574.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D021

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### 10ème Édition des E2Ciades National 2019 : contribution financière de la CALL

Plus de 800 partenaires et 1 600 jeunes ont été accueillis dans l'École de la 2ème Chance d'Artois depuis sa création en 2009. Pour marquer les 10 ans de cette école sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, l'E2C de l'Artois sera l'hôtesse de l'évènement national – de la 10ème Édition des E2Ciades National 2019 du 17 au 21 juin 2019.

A l'occasion, 50 équipes de 300 jeunes participeront aux différentes activités programmées sur un thème « du noir au vert : de l'énergie fossile à l'énergie verte ». Ces activités sont programmées au musée du Louvre Lens, à la Base 11/19, au Parc d'Olhain et la Base Nautique de Saint Laurent Blangy. Des personnalités politiques et médiatiques sont attendues, telles que Édith Cresson, fondatrice des E2C, Alexandre Schajer, Président du réseau E2C France, Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts de France.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 137 984 euros.

Compte-tenu du partenariat historique entre la CALL et l'E2C sur le territoire depuis l'ouverture de l'école en 2009 à Liévin, il est proposé d'attribuer un soutien financier à hauteur de 5 000 € à l'organisation de cette manifestation.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à la majorité avec :  
24 « pour »

4 « contre »

**Décide** de participer à hauteur de 5 000 € à la 10ème Édition des E2Ciades National 2019 du 17 au 21 juin 2019. Le versement sera effectué auprès de l'association École de la 2e Chance de l'Artois sise rue Joseph Marie Jacquard à Liévin, maître d'ouvrage de la 10ème Édition des E2Ciades National 2019.

**Autorise** le Président à signer la convention d'objectifs susvisée et procéder aux opérations comptables correspondantes.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000€ sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 3574.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D022

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

\*\*\*\*

### **Convention de partenariat avec le SDIS du Pas-de-Calais et les acteurs de l'emploi relative à l'accompagnement renforcé des sapeurs-pompiers volontaires pour une insertion professionnelle durable. Autorisation de signature.**

Le SDIS du Pas-de-Calais met en place une politique de fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) dans le Département.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le SDIS a fait appel aux services de la CALL pour mobiliser les acteurs de l'emploi.

Pour maintenir ces compétences sur le territoire, il est proposé de mobiliser, au profit des SPV résidant sur l'agglomération, les offres de services des acteurs de l'emploi autour de deux axes :

- L'accompagnement renforcé des sapeurs-pompiers volontaires résidant sur le territoire de la CALL et souhaitant être accompagnés dans leurs démarches actives de recherches d'emploi.
- La présentation auprès des entreprises du territoire de l'intérêt et des avantages d'avoir au sein des effectifs des SPV.

Pôle Emploi, les Mission Locales, et les PLIE de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, ont accepté d'être partenaires de cette opération aux côtés de la CALL.

Afin de formaliser ce partenariat, il est proposé de signer une convention – conclue pour une durée d'une année et renouvelable selon les termes de la convention – entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le Pôle Emploi, la Mission Locale de Lens-Liévin, la Mission Locale d'Hénin-Carvin, le Plie de Lens-Liévin-Hénin-Carvin.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'approuver les termes de la convention avec l'ensemble de partenaires précités,

**Autorise** le Président à signer la convention afférente, ainsi que toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D023

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Fonds de Concours aux communes rurales Conventions financières 2019

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin aide au développement des communes rurales en apportant son soutien financier à la réalisation d'équipements et d'aménagements divers hors voirie. Par délibération du 24 juin 2005, le Conseil Communautaire a décidé d'établir les critères d'attribution du Fonds de Concours aux communes rurales qui permettent une sélection des projets et définissent les règles de financement ainsi que les modalités de versements de l'aide.

Dans ce cadre, il est inscrit au budget 2019, un crédit de 297 700 euros permettant le financement des projets des 13 communes rurales de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Ce crédit correspond à un montant plafond de 22 900 euros par commune, égal au maximum à 50% du montant hors taxes de la dépense nette.

Il est rappelé que, dans le cas d'un montant HT de dépense insuffisant pour consommer le montant plafond du Fonds de Concours au cours d'une année, le solde non utilisé sera reporté uniquement sur l'année suivante. Par ailleurs, la commune peut demander le cumul de l'intégralité du Fonds de Concours, en vue de sa capitalisation, sur trois exercices budgétaires.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 28/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'attribuer, aux communes d'Ablain-Saint-Nazaire, Acheville, Aix-Noulette, Bénifontaine, Bouvigny-Boyeffles, Carency, Estvelles, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins, Servins, Souchez, Villers-au-Bois et Vimy, un Fonds de Concours d'un montant plafond de 22 900 euros, représentant au maximum 50% du montant HT de la dépense engagée, déduction faite des financements extérieurs, au titre de l'année 2019.

**Autorise** le Président à signer les conventions financières correspondantes avec les communes ainsi que tout document afférent.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 297 000€ sont prévus sur l'imputation : Service Ingénierie et Accompagnement/SCNERURALE/FCCR2019.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D024

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin Soutien financier à l'organisation de la Fête Paysanne 2019

Dans le cadre de la politique agricole et alimentaire engagée par la CALL et déclinée au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD) d'agglomération, il est proposé de soutenir l'organisation le 22 septembre 2019 sur le site du Parc Marcel Cabbidu à Wingles, de la Fête Paysanne, coordonnée par l'Association Initiatives Paysannes.

Cette association (fusion des structures Avenir, CEDAPAS et CoPASol avec l'ADEARN, organisatrice de l'édition 2017), a pour objectif de soutenir, développer et promouvoir l'agriculture paysanne, et d'accompagner le changement des modèles agricoles à l'échelle de la région Hauts-de-France.

La Fête Paysanne constitue un événement phare autour de cette thématique et associe plusieurs partenaires (associations régionales, agriculteurs, artisans...). Sont proposées dans le cadre de la manifestation, de nombreuses animations : marché paysan, stands associatifs, repas festif à partir d'aliments locaux/bio, conférence en présence d'une tête d'affiche régionale, ateliers « parlottes », ferme pédagogique, animations ludiques pour les enfants, interventions culturelles...

L'accueil de cet événement sur le territoire valorisera la politique agricole et alimentaire engagée par la CALL, et permettra de rendre plus visibles les initiatives locales à plus-value sociale et environnementale. A ce titre, les actions engagées par les communes et acteurs associatifs locaux sur les thèmes en lien avec la manifestation (jardinage, environnement, solidarité, cuisine, éducation alimentaire...) pourront être valorisées.

Dans cette perspective, il est proposé que la CALL apporte un soutien financier à hauteur de 15 000€ à l'association Initiatives Paysannes pour l'organisation de la Fête Paysanne 2019.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 28/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'apporter son concours financier à hauteur de 15 000€ l'association Initiatives Paysannes pour l'organisation de la Fête Paysanne 2019,

**Autorise** le Président à signer avec Initiatives Paysannes toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit n°10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D025

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Dispositif Plantons le Décor

#### Renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Espaces Naturels Régionaux sur la période 2019/2022

Initiée dans les Parcs Naturels Régionaux du Nord Pas-de-Calais, il y a plus de vingt ans, l'opération « Plantons le décor© » vise à lutter contre la banalisation voire la disparition des paysages traditionnels en favorisant la réintroduction d'essences locales d'arbres et d'arbustes et de variétés fruitières dans leur territoire d'origine.

Elle offre ainsi à tout public (particuliers, collectivités, établissements scolaires, entreprises, associations, agriculteurs, ...), la possibilité :

- de réaliser des projets de plantations, d'aménagement paysager, de trames écologiques, de boisements paysagers, ....
- de préserver la biodiversité et l'originalité des paysages du territoire en Nord – Pas-de-Calais.
- de contribuer au développement durable de la région.
- d'avoir une aide en ligne pour concevoir les projets de plantations.
- d'avoir une information et des conseils de professionnels spécialisés le jour de la livraison des plants et des contacts locaux dans chacun des territoires.

Par délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2016, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a mis en place un partenariat avec Espaces Naturels Régionaux (ENRx) dans le cadre de cette opération pour la saison 2016/2017. Puis cette convention a été renouvelée annuellement par avenants jusqu'au 30 avril 2019 par délibération des bureaux communautaires des 16 mai 2017 et 10 avril 2018.

Afin de poursuivre son implication dans l'aménagement et l'évolution durable du cadre de vie quotidien de son territoire (Trame Verte et Bleue), il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin renouvelle le partenariat avec Espaces Naturels Régionaux, par convention, pour une durée de trois ans à compter de la date de signature, couvrant trois campagnes de Plantons le décor© (2019/2022) et fixant les modalités de ce partenariat.

Cette démarche répond aux objectifs du Projet de Territoire en termes d'amélioration de la qualité et du cadre de vie.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 28/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer la convention de partenariat avec Espaces Naturels Régionaux relative au dispositif « Plantons le décor© » pour la période 2019/2022.

**Autorise** le Président à engager les démarches pour répondre aux objectifs fixés dans cette convention.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Général/Fonctionnement/Ligne de crédit 181.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D026

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### **Renouvellement de la convention de gestion cynégétique et des conventions de sites entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et le Syndicat Mixte EDEN 62**

Par délibération du Bureau Communautaire du 15 septembre 2014, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a renouvelé la convention de partenariat pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles avec le Syndicat Mixte EDEN62.

Par délibération des bureaux communautaires du 15 septembre 2014 et 18 novembre 2015, une convention de gestion cynégétique relative aux saisons de chasse 2014/2017 ainsi qu'un avenant n°1 à cette convention ont été signés entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le Syndicat Mixte EDEN62 et la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais.

La convention de gestion cynégétique se décline ensuite en conventions de sites annuelles pour certains ENS, qui devront respecter les arrêtés préfectoraux d'ouverture et de fermeture de la chasse.

Sa durée de validité a été prorogée, par avenant n°2, jusqu'à la fin de la saison de chasse 2017/2018, par délibération du Bureau Communautaire du 26 septembre 2017.

L'objectif poursuivi par cette convention et ces conventions de sites porte respectivement sur le maintien des équilibres écologiques des sites par la mise en place d'actions de régulation des espèces en surnombre ou pouvant porter atteinte à la qualité des habitats naturels et sur la déclinaison des modalités de la gestion cynégétique (lieu de chasse, nombre de jours et de fusils, espèces chassables, liste des chasseurs locaux, référents de chasse, ...).

Ces opérations permettront le concours des chasseurs locaux au maintien de la qualité des sites départementaux.

Le Syndicat Mixte EDEN 62 propose à la CALL de poursuivre la gestion cynégétique sur les ENS concernés pour les saisons de chasse 2019/2020 et 2020/2021. La Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais sera également signataire de ces conventions puisqu'elle a souhaité renouveler la convention bipartite avec EDEN 62.

Dans ce cadre, il est proposé de :

- renouveler, pour deux ans (saisons de chasse 2019/2020 et 2020/2021), la convention de gestion cynégétique pour les Espaces Naturels Sensibles que sont les Bois des Bruyères et de Givenchy, le Terril d'Estevelles et le Val du Flot ainsi que les conventions de sites correspondantes.

- Modifier et amender deux articles de la convention de gestion cynégétique portant sur « les chasseurs » et « la désignation des référents locaux chasse », à savoir :

- « Prioritairement les chasseurs résidant dans la ou les communes où se trouve l'Espace Naturel Sensible, où y étant détenteurs d'un droit de chasse. Une attention particulière sera portée pour que soient désignés de jeunes chasseurs. » remplacé par « **Peuvent participer aux journées de chasse uniquement les chasseurs locaux dans la ou les communes où se trouve l'Espace Naturel Sensible** ».
- « Les référents locaux « chasse » sont les interlocuteurs du Syndicat Mixte pour toutes questions liées à l'application de la convention et des conventions de sites. Ils sont désignés par Monsieur le Président de la CALL **après avis des Maires des communes concernées, parmi les chasseurs de celles-ci participants aux journées de chasse.** »

Les autres articles et dispositions de la convention générale restent inchangés.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 28/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** les modifications et amendements apportés à la convention de gestion cynégétique concernant les articles sur les « chasseurs » et les référents locaux chasse ».

**Autorise** le Président à signer la convention de gestion cynégétique 2019/2021 et les conventions de sites annuelles s'appliquant aux Bois des Bruyères et de Givenchy, au Terril d'Estevelles et au Val du Flot avec le Syndicat Mixte EDEN 62 et la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais,

**Autorise** le Président à engager les démarches pour répondre aux objectifs fixés dans ces conventions.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D027

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Subvention à l'association Euralens 2019

L'association EURALENS entend poursuivre son action en faveur du développement territorial à l'échelle d'une métropole de 850 000 habitants, exceptionnellement bien située et bien connectée, au cœur de la Région Hauts de France.

Les objectifs poursuivis par l'association Euralens portent notamment sur :

- Etre le grand forum du territoire et à ce titre organiser une forme de débat permanent sur son avenir,
- Promouvoir les projets de toute nature dans l'exigence qualitative, et leur donner un sens commun,
- Contribuer à la promotion du territoire et par-là même à son attractivité, la dimension de ce territoire incluant le Pôle Métropolitain de l'Artois,

Le programme d'actions 2019 porte notamment sur :

- Le grand forum d'Euralens, volonté d'organiser un dialogue entre tous les acteurs de la transformation du territoire visant à confirmer l'image d'attractivité du territoire,
- l'accompagnement des projets du territoire par la labellisation,
- l'organisation de forums thématiques, animation du collectif d'acteurs du territoire (Chaîne des Parcs, forum énergie, forum jeunesse),
- l'accompagnement du Pôle Métropolitain, apport en ingénierie et en réflexions,
- le cercle de qualité et les réflexions menées sur des grands enjeux de développement du territoire. Le bilan du cercle de qualité 2018 sur la redynamisation des centres des villes moyennes sera diffusé en 2019.

Toutes les transformations intervenues dans la période 2009-2019 sont insuffisamment connues des habitants et du grand public en général, à l'échelle régionale, nationale et internationale. C'est pour cette raison qu'a été imaginée par Euralens l'opération ODYSSEE Euralens 2019. ODYSSEE constituera une partie importante de l'activité de l'association en 2019.

Pour toucher et mobiliser les différentes cibles identifiées, le programme se compose d'installations pérennes sur l'année, d'actions pédagogiques et de deux séquences d'événements plus festifs et populaires pour amener les habitants à porter un regard nouveau sur les sites en transformation. Des actions pédagogiques construites spécifiquement pour mobiliser les différents publics ciblés.

De grandes œuvres et grandes installations, qui permettront de créer l'événement, du mois de mai à septembre 2019. Images fortes dans l'espace public, en particulier la Chaîne des Parcs, ces installations offriront aux habitants des buts de visite et de loisir tout au long de l'année (y compris en juillet-août) et celles-ci constitueront des éléments attracteurs forts pour susciter l'envie de visites sur le territoire.

Aussi est-il proposé de soutenir l'action de l'association Euralens à la hauteur de 180 000 euros.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 28/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote  
Monsieur Sylvain ROBERT  
(Président de la structure)

**Décide** de subventionner l'Association Euralens à hauteur de 180 000 euros au titre de l'année 2019.

**Autorise** le Président à signer les pièces nécessaires au paiement de la subvention.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 180 000 euros sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget 01/Fonctionnement/Ligne de crédit 3596

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D028

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Renouvellement de la convention 2019 avec l'ADIL

Depuis 5 ans, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin conventionne avec l'Association Départementale pour L'Information sur le Logement (ADIL) dans le parc privé, pour mener différentes missions en faveur du grand public et en appui des services des communes et de la collectivité.

Ce partenariat montre les besoins du territoire dans le domaine du secteur privé. Le bilan 2018 fait notamment état de 841 consultations juridiques, essentiellement vers les particuliers (de l'ordre des 80%). Les collectivités représentent environ 15%.

Les consultations du grand public ont porté sur une information préventive (connaissance de ses droits et obligations), avec pour objectif de :

- informer par un conseil neutre, complet, personnalisé et gratuit sur toute question relative au logement et à l'habitat privé (compétence juridique et financière) ;
- favoriser le bon déroulement des projets d'accession à la propriété des ménages : étude financière personnalisée ;
- permettre aux personnes défavorisées de disposer de tous les éléments pour répondre à leurs préoccupations.

Concernant l'assistance aux communes et à la collectivité, l'ADIL organise des permanences délocalisées dans les communes, animées par un conseiller juridique.

Les objectifs 2019 se déclinent de la façon suivante :

- l'organisation de permanences délocalisées dans les communes,
- la poursuite du travail engagé de lutte contre l'habitat indigne, notamment dans le cadre de l'expérimentation de la mise en œuvre du permis de louer et des comités techniques des situations complexes ;
- l'accompagnement de la CALL dans la mise en œuvre d'une aide à l'accession sociale à la propriété ;
- la participation active de l'ADIL à l'animation et aux travaux initiés par la future maison de l'habitat durable ;
- la participation aux travaux, réunions et réflexions liés à la lutte contre la précarité énergétique en lien avec le conseiller de l'Espace Info Energie, et l'Espace Ressource Précarité Énergétique du Pas-de-Calais ;
- la mise en œuvre d'une démarche pédagogique visant à faire connaître les dispositions de la loi Elan, dans ses dimensions relatives à l'habitat .

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 28/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 38 000 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement,

**Autorise** le Président à signer la convention 2019 avec l'Agence Départementale d'information sur le Logement pour une durée d'un an à compter de sa notification.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 38 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit : 5260.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D029

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Renouvellement de convention 2019 avec SOLIHA

A travers son projet de territoire et son programme local de l'habitat, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à participer à l'amélioration de l'habitat privé. Elle soutient de ce fait tout partenaire mobilisant et accompagnant les propriétaires occupants et locataires aux revenus les plus modestes du territoire, dans l'amélioration de leur condition de vie dans leur logement (adaptation, développer une offre de logement d'insertion,...).

Depuis 2014, la Communauté d'Agglomération subventionne l'association SoliHa Pas-de-Calais pour la mise en place d'actions sur son territoire telles que l'accompagnement des personnes en difficulté, le développement d'une offre de logements sociaux, la gestion locative sociale et la participation à l'amélioration de l'habitat privé.

La Communauté d'Agglomération souhaite continuer le partenariat avec Soliha, pour permettre aux habitants en grande difficulté sociale de son territoire, d'obtenir des réponses adaptées aux préoccupations exprimées.

L'engagement de SoliHa, pour 2019, sera de mettre des actions en place visant à :

- Contribuer au maintien et au développement d'une offre de logements très sociaux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération : en conduisant des études de faisabilité des projets de logements adaptés ou d'insertion afin d'apporter une réponse à des situations exceptionnelles, pour lesquelles aucune solution n'a été proposée dans le cadre du parc public classique.
- Contribuer au relogement dans le patrimoine de Soliha de ménages relevant du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées : en logeant des ménages en conventionnement très social PLAI – Anah.
- Contribuer à la rénovation des logements privés anciens : en soutenant les propriétaires occupants et bailleurs dans la recherche de solution pour améliorer leur habitat, les personnes vieillissantes et/ou handicapées pour l'adaptation de leur domicile et la lutte contre la précarité énergétique.
- Contribuer à la définition de la stratégie d'équilibre de peuplement et à sa mise en œuvre : Soliha participe aux travaux relatifs à la Conférence Intercommunale du Logement.
- Renforcer l'action sociale et les actions de sensibilisation des ménages afin d'améliorer les conditions de vies des familles : en développant des actions d'accompagnements collectifs sous forme d'ateliers et de sensibilisation des ménages aux éco-gestes et à la prévention des accidents domestiques.
- Etre un partenaire actif de la mise en place et de l'animation Maison de l'Habitat Durable.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 28/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association SoliHa Pas-de-Calais, pour l'année 2019.

**Autorise** le président à signer la convention 2019 avec l'Association SoliHa Pas-de-Calais.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit : 6365.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D030

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Renouvellement de la convention avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a conventionné avec le Conseil départemental, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mission locale de Lens depuis 2016, pour la création d'un Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).

Dans le souci d'accompagner l'accès au logement des jeunes, elle a décidé d'allouer à la Mission Locale de Liévin une subvention de 25 000 € dans le cadre d'une convention financière, au même titre que le Conseil Départemental (25 000 euros) et la Caisse d'Allocations Familiales (10 000 euros).

Pour rappel, les trois principales missions conférées au CLLAJ sont :

- accueillir, informer et orienter les jeunes sur les conditions d'accès à un logement autonome ;
- mettre en place des outils et des solutions adaptés aux demandes dans le domaine du logement des jeunes ;
- susciter un partenariat local.

En 2018, 511 jeunes ont été reçus par le CLLAJ, avec une moyenne d'âge de 21 ans, pour un accompagnement varié dans leurs démarches logements (aide pour effectuer leur demande en logement social, constitution de dossier FSL ou demande d'aide Loca PASS..).

Le CLLAJ a mis en place depuis 2018 des permanences sans rendez-vous, à raison d'une à deux demi-journées par semaine. Le résultat est probant dans la mesure où sur les 634 entretiens effectués, 442 étaient issus de ces permanences.

Les jeunes ont été essentiellement orientés par les antennes de la Mission Locale pour 54%. 76 jeunes ont été relogés dont :

- 14 jeunes à l'AFPA ;
- 2 jeunes au FJT ;
- 2 jeunes avec l'Immobilière sociale 62 ;
- 4 jeunes en logement autonome dans le parc privé ;
- 1 jeune avec l'association 3ID ;
- 53 jeunes (soit 40 ménages) dans le parc social.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 28/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote  
Monsieur Laurent DUPORGE  
(Président de la structure, MLD)

**Approuve** le versement de la subvention d'un montant de 25 000 € pour l'année 2019 à la Mission Locale de Liévin pour le fonctionnement du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.

**Autorise** le Président à signer la convention de partenariat pour l'année 2019 entre la CALL, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mission Locale de Liévin,

**Autorise** le Président à signer la convention financière et ses avenants avec la Mission Locale de Liévin.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 25 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 6363.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D031

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Convention financière 2019 avec l'« Agence d'Urbanisme de l'Artois » (AULA).

La CALL étant adhérente de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) suivant délibération du 13 avril 2015, un partenariat s'est engagé depuis, formalisé le plus récemment par une convention-cadre 2018-2020, à décliner annuellement par des conventions financières.

En effet, l'objet, les interventions et les réalisations de l'AULA sont directement liés aux objectifs du Projet de Territoire : prospective et planification urbaine, politiques des mobilités, de l'habitat, du commerce, de l'environnement et du foncier, développement économique et marketing territorial, animation et communication.

Ainsi et moyennant une subvention annuelle de 616 200,00 €, la convention d'objectifs 2019 recouvre spécifiquement les actions suivantes, définies en commun à partir du Plan Pluriannuel d'Activités de l'Agence :

- révision du SCOT,
- devenir des principales infrastructures routières et autoroutières (A21, RN 47 ...) dont accessibilité des sites RECYTECH et ZA des Alouettes, entreprenariat sur la CALL, accompagnement à l'élaboration du Contrat Local de Santé, observatoires thématiques (habitat, foncier, politique de la ville, économique), et plus globalement organisation territoriale à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois.

La subvention comprend : 491 200 € de participation financière pour le PPA de l'AULA et 125 000 € au titre de la révision du SCOT ; son paiement est échelonné par acomptes :

- 50% sur présentation de la signature de la convention et à compter de la date fixant le caractère exécutoire de la délibération (soit 308 100 €), mesure dérogatoire à la convention-cadre du fait de la date de la délibération ;
- 25% au plus tard le 30 Septembre 2019 (soit 154 050 €) ;
- 20% au plus tard le 31 Décembre 2019 (soit 123 240 €) ;
- Le solde de la subvention (5% du montant de la subvention soit 30 810 €) sera versé sur l'exercice suivant par la production du compte rendu financier de l'emploi des crédits alloués, le budget et les comptes de l'exercice écoulé (un bilan, un compte de résultats et annexes) ainsi qu'un rapport annuel de ses activités assorti de toutes les justifications nécessaires.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 28/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de conclure avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois la convention d'objectifs annuelle pour 2019, selon les modalités sus-relatées et détaillées dans le projet annexé.

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 616 200 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit : 6375.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D032

## SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

\*\*\*\*

### **Loison-sous-Lens - Station d'épuration - Constitution d'une servitude avec ENEDIS - Délibération modificative**

Par délibération n° 24 en date du 5 octobre 2018, le Bureau Communautaire a autorisé l'établissement intercommunal à régulariser une convention de servitude à titre gratuit avec ENEDIS dans le cadre de travaux au sein de la station d'épuration de Loison-sous-Lens.

Il s'agissait d'enfourir une ligne électrique, alors aérienne, au droit de la parcelle communautaire référencée section AC n° 290 au cadastre de Loison-sous-Lens.

Les accords sont en cours de réitération par voie notariée et l'Étude notariale en charge du dossier indique qu'ENEDIS prévoit le versement d'une indemnité de servitude d'un montant de 1109,70 €.

Il conviendrait donc d'autoriser la perception de la recette correspondante et de modifier la délibération initiale dans ce sens. Les autres dispositions de la résolution resteraient inchangées.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 29/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Dit** que la convention de servitude à régulariser avec ENEDIS pour l'enfouissement d'une ligne électrique au droit de la parcelle communautaire référencée section AC n° 290 au cadastre de Loison-sous-Lens sera assortie du versement, au profit de l'établissement intercommunal, d'une indemnité de 1 109,70 €.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « Assainissement ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D033

## SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

\*\*\*\*

### MERICOURT - Rues Robespierre et Pierre Simon - Régularisation de conventions de servitude

Une canalisation communautaire d'assainissement traverse différents terrains sis rues Robespierre et Pierre Simon à Méricourt. Ces biens sont cadastrés section AK n<sup>os</sup> 435, 443 et 444.

A ce jour, aucune convention de servitude n'acte la présence de cette canalisation au droit desdits biens.

Afin de préserver cet ouvrage communautaire et d'en garantir l'accès, il y aurait lieu de régulariser, avec les propriétaires identifiés en annexe, les conventions de servitude correspondantes.

La régularisation de celles-ci se ferait à titre gratuit.

Les frais liés à l'établissement des servitudes seraient supportés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 29/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président, ou toute personne subdéléguée, à régulariser avec les propriétaires identifiés en annexe (ou toute autre s'y substituant), les conventions de servitudes relatives au passage d'une canalisation d'assainissement communautaire au droit des parcelles cadastrées section AK n<sup>os</sup> 435, 443 et 444 à Méricourt ainsi que tous les actes subséquents.

Les servitudes seront régularisées à titre gratuit.

Les frais liés à l'établissement des conventions de servitude (Notaire, géomètre, ...) seront supportés par l'établissement intercommunal.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : budget 02/Fonctionnement/1475.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D034

## SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

\*\*\*\*

### **Wingles - Protection de la ressource en eau - Acquisition de parcelles sises au sein du périmètre de protection rapprochée du champ captant**

A travers une volonté politique forte de reconquête de la qualité de l'eau sur notre territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est déjà engagée dans une procédure active de négociations amiables avec les propriétaires et exploitants des parcelles agricoles sises dans le périmètre de protection rapprochée du champ captant de Wingles.

Celui-ci couvre environ un quart des besoins en eau de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Il s'agit donc d'un site stratégique de premier ordre.

Deux délibérations ont d'ores et déjà entériné les accords de plusieurs propriétaires et exploitants.

Il convient de rappeler que compte-tenu des enjeux exposés ci-avant, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pratique, au sein du périmètre de protection rapprochée du champ captant de Wingles, les tarifs suivants : 0,60 € / m<sup>2</sup> pour la partie propriété et 1,90 € / m<sup>2</sup> pour la partie exploitation.

S'agissant d'une politique de protection de la ressource en eau, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est susceptible d'assurer un subventionnement à hauteur de 70 % du montant des dépenses finançables, avec pour référence l'évaluation produite par France Domaine.

L'estimation domaniale sollicitée au titre du présent dossier retient un montant de 0,50 € / m<sup>2</sup> pour la partie propriété et de 0,8211 € / m<sup>2</sup> pour la partie exploitation.

Ceci rappelé, il conviendrait de délibérer afin d'autoriser l'établissement intercommunal à acquérir et libérer les parcelles pour lesquelles des accords ont été nouvellement obtenus, conformément aux tableaux joints.

Les frais liés aux transferts de propriété (Notaire, Géomètre, etc...) seraient supportés par l'établissement intercommunal.

Vu l'avis de France Domaine en date du 6 septembre 2017 référencé 2017 – 895V1849 et fixant :

- à 0,50 € / m<sup>2</sup> la valeur vénale des parcelles à usage effectif de terres agricoles,
- à 0,8211 € / m<sup>2</sup> l'indemnité d'éviction revenant à l'occupant en titre dûment identifié des parcelles agricoles.

Vu les barèmes retenus à l'occasion du présent dossier, soit :

- 0,60 € / m<sup>2</sup> pour les parcelles à usage effectif de terres agricoles,
- 1,90 € / m<sup>2</sup> au titre de l'indemnité d'éviction.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 29/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président, ou toute personne subdéléguée, à :

- procéder à l'acquisition (volet propriété) et à la libération (volet exploitation) des parcelles identifiées aux tableaux annexés, moyennant les montants suivants :
  - 0,60 € / m<sup>2</sup> pour les parcelles à usage effectif de terres agricoles,
  - 1,90 € / m<sup>2</sup> au titre de l'indemnité d'éviction
- verser aux propriétaires et exploitants identifiés en annexe les sommes correspondantes,

Les frais liés aux transferts de propriété (Notaire, Géomètre, etc...) seront supportés par l'établissement intercommunal.

- solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie le subventionnement des dépenses finançables,
- signer l'ensemble des documents subséquents.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 22 000 € sont prévus au BP 2019 du budget Eau Potable /MACQTERE/16D08845/3553.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D035

## COHESION TERRITORIALE

\*\*\*\*

### **Subvention à des initiatives associatives dans le domaine sportif Association La Canadienne**

La Communauté d'Agglomération est sollicitée par des initiatives en lien avec la promotion d'une discipline sportive dont l'organisation est assurée par une large participation de bénévoles et dont le rayonnement concerne le territoire de l'agglomération voire au-delà.

Ces manifestations sont souvent organisées dans le cadre de financements difficiles à rassembler pour lesquels une contribution de la CALL relativement modeste pourrait néanmoins et très utilement concourir à soulager les organisateurs. Cette dotation sous forme de « coup de pouce » avec un maximum de 2 000€ pourrait ainsi permettre le maintien d'une véritable dynamique associative locale essentielle à l'animation sur le territoire.

L'association La Canadienne organise le 30 juin 2019 à Vimy, la course «Canadian race» pour faire la promotion du site du mémorial canadien de Vimy ainsi que promouvoir les valeurs de la course à pieds auprès des enfants.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 28/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le versement d'une subvention de 2000€ à l'association La Canadienne dans le cadre de l'organisation de la «Canadian race» à Vimy le 30 juin 2019.

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :BG/Fonctionnement/585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D036

## COHESION TERRITORIALE

\*\*\*\*

### Soutien financier à l'association Racing Club de Lens saison 2018-2019

L'association Racing club de Lens mène des actions d'intérêt général qui ont un réel impact sur la population du territoire de la Communauté d'Agglomération. A savoir :

- Assurer le fonctionnement et le développement de l'école de football pour les enfants de 6 à 11 ans, pour les jeunes footballeurs de 12 à 15 ans agréés par la Fédération française de Football.
- Conformément à la charte du football professionnel, assurer le fonctionnement et le développement du centre de formation professionnelle des élèves footballeurs de 16 à 20 ans et leurs fournir les conditions optimum d'hébergement, d'accueil et d'enseignement général et technique. (160 stagiaires peuvent résider en internat).
- Mettre en place les moyens de transport nécessaires aux déplacements de tous les jeunes dans le cadre de stages, entraînements et matchs.
- Entretenir dans le cadre de la préformation et de la formation professionnelle un partenariat actif avec les clubs amateurs et scolaires du territoire (4023 enfants de moins de 18 ans sont dans des clubs de foot, pour 38 clubs).
- Participer à la formation footballistique des cadres, entraîneurs et animateurs des clubs de football amateurs de l'agglomération.
- Négocier avec la société anonyme sportive professionnelle RC Lens (SASP) l'octroi de 250 places par match au stade Félix Bollaert –Delelis qui seront affectées au jeune public issu des quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

L'association Racing Club de Lens couvre la totalité des frais de fonctionnement du centre technique et sportif de la Gaillette.

Afin de soutenir les activités du centre technique et sportif, il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin apporte un soutien financier à l'association Racing Club de Lens à hauteur de 150 000€.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 28/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le versement d'une subvention de 150 000€ à l'association RACING CLUB DE LENS pour soutenir les activités au niveau du centre technique et sportif la Gaillette.

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 150 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :BG/Fonctionnement/328.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 24**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 8**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D037

## COHESION TERRITORIALE

\*\*\*\*

### Subvention d'une manifestation d'envergure soutien à l'association Culture Pop 62

L'association Culture Pop 62, a pour but de contribuer à la cohésion sociale et au vivre ensemble, notamment autour d'actions culturelles, artistiques et sportives en direction de tous les publics.

L'intérêt grandissant pour les cultures urbaines en tant que pratique artistique accessible à tous, a permis à l'association en partenariat avec les collectivités locales du territoire de développer le championnat de France de danse Hip Hop. L'objectif de la manifestation est de renforcer la cohésion sociale des quartiers prioritaires, de permettre à de jeunes artistes issus de divers quartiers du territoire de se produire aux côtés d'artistes confirmés de la culture urbaine. Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet urbain et contribue à concrétiser les objectifs de développement communautaire et de cohésion sociale.

Ce championnat organisé le 30 novembre 2019, se décompose en deux volets. Un volet territorial avec huit mois d'action sur le territoire de la CALL, des stages de sensibilisation en direction des collégiens, lycéens et jeunes des quartiers politique ville et restitutions publiques. Un volet national avec 115 danseurs professionnels, 14 qualifications régionales et une finale nationale. 3500 spectateurs peuvent assister à cette compétition spectaculaire.

Au regard de l'importance de cette rencontre pour le territoire et comme en 2018, il est proposé d'accorder à l'association Culture Pop 62 le soutien financier de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 24 500 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 28/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le versement d'une subvention de 24 500 € à l'association Culture Pop 62 pour l'organisation du championnat de France de danse Hip Hop.

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 24 500€ sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :BG/Fonctionnement/585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 25**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 7**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D038

## COHESION TERRITORIALE

\*\*\*\*

### Encouragement à la pratique sportive de la jeunesse : versement de l'aide des pass'sports

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2017 relative aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive dans le cadre de la prise de compétence facultative sport, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de mettre en place un coupon-sport en vue d'encourager la pratique sportive de la jeunesse dans les nombreuses associations sportives du territoire.

Aussi, par délibération du Bureau Communautaire du 10 avril 2018, le montant du Pass'sports a été reconduit à 30€ par bénéficiaire pour la saison 2018-2019. Le dispositif a été enclenché au 1er juillet 2018 avec des inscriptions ouvertes jusqu'au 31 décembre 2018. Les associations sportives avaient jusqu'au 1 mars 2019 pour retourner les dossiers. Une première vague de paiement a pu être enclenchée par délibération du 25 avril 2019, il s'agit aujourd'hui de procéder au versement des pass'sports pour les associations dont les demandes n'avaient pas pu être instruites préalablement.

Soit 12 clubs, 482 coupons à 30€ pour un montant de 14 460 €

les clubs en attente de la subvention pass sport sont les suivants :

Communes	Clubs	Nombre de Coupons	montant
Avion	Club Sportif Avionnais Basket	79	2370
Billy-Montigny	Judo club de Billy-Montigny	34	1020
	Tennis club des carabiniers de Billy-Montigny	15	450
Givenchy-en-Gohelle	Handball Club Givenchy-en-Gohelle	69	2070
Gouy-Servins	Les Ecuries de Gouy-Servins	5	150
Grenay	Cercle scolaire laïque de Grenay	9	270
Lens	Ecole pugilistique Lensoise Boxe anglaise	7	210
Liévin	Lievin BMX	7	210
Mazingarbe	Office Mazingarbois de la Culture Danse	88	2640
Méricourt	Méricourt judo	101	3030
Meurchin	Espoir Meurchin Tennis de table	19	570
Wingles	Wingles Basket club	49	1470
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>482</b>	<b>14 460</b>

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 28/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à la majorité avec :

24 « pour »

0 « contre »

5 « abstention »

**Autorise** le Président à signer avec les associations toutes les pièces afférentes à la prise en charge des pass sports correspondants.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 14 460 euros sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :Budget Général/Fonctionnement/env 4079.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 25**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 7**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D039

## COHESION TERRITORIALE

\*\*\*\*

### Adhésion à la Fédération Française de Randonnée Pédestre

La Communauté d'Agglomération a signé une convention avec le Conseil Départemental relative au réseau « le Pas-de-Calais à vos Pieds » dans laquelle le Conseil Départemental accorde à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin une participation de 3690€ répartie sur trois années pour entretenir ces sentiers de randonnée.

La Communauté d'Agglomération a créé dans les années 90, 14 sentiers de randonnée pédestre essentiellement sur les collines de l'Artois. Ce qui représente environ 150km de sentiers balisés. Ces sentiers n'ont pas été contrôlés depuis plusieurs années et il conviendrait aujourd'hui de dresser un état des lieux du balisage (poteaux et marquage) et de la qualité des circuits.

Il convient dans un premier temps de renouveler l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à la FFRP en qualité de membre associé pour un montant de 150€ et ensuite initier un état des lieux des 150 kilomètres de circuit.

Le Comité Départemental de randonnée labellise les itinéraires et établit l'état des lieux de chacun à raison de 70 € par sentier soit le montant de 980 €.

La dépense totale adhésion et état des lieux s'élève donc à 1 130 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 28/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** l'adhésion à la FFRP et la réalisation d'un état des lieux.

**Autorise** le Président à signer les éléments correspondants.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant complémentaire de 1 030 € sont proposés au budget supplémentaire 2019 sur l'imputation : Budget général/fonctionnement/ligne 1205 et sur la ligne n°(en cours de création)

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 25**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 7**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D040

## COHESION TERRITORIALE

\*\*\*\*

### **Subvention exceptionnelle aux 4 clubs impactés par la destruction de la salle des sports de Mazingarbe**

Dans la nuit du 8 avril 2019, la salle des sports Henri Darras de Mazingarbe a été détruite par un incendie volontaire. Outre les dégâts causés, 4 clubs ont non seulement perdu un espace pour exercer leur discipline sportive (168 licenciés de moins de 18 ans sur 460 de la commune) mais également la totalité de leurs matériels.

La ville de Mazingarbe, les communes du territoire et les clubs sportifs se sont mobilisés dans un fabuleux élan de solidarité pour trouver des solutions permettant à ces 4 clubs : Judo, Alec Basket, Full contact et Futsal de terminer la saison sportive.

Afin de permettre à ces clubs d'envisager la rentrée sportive 2019-2020 plus sereinement, il est proposé d'attribuer à chacun de ces clubs une subvention exceptionnelle de 5 000 € chacun soit un total de 20 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 28/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000€ au club de Basket, club de judo, de futsal et de full contact de Mazingarbe soit un total de 20 000 €.

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 20 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Général/Fonctionnement/env4079.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 25**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 7**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D041

## COHESION TERRITORIALE

\*\*\*\*

### **Lens - Accueil de l'exposition "100 ans de vie polonaise dans le Pas-de-Calais" à la Maison Syndicale**

Dans le cadre du centenaire de la convention franco-polonaise signée en 1919 pour le recrutement de travailleurs polonais suite à la Première Guerre mondiale, le Département du Pas-de-Calais souhaite prêter à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin l'exposition itinérante intitulée « 100 ans de vie polonaise dans le Pas-de-Calais » afin de la présenter à la Maison syndicale des Mineurs du 3 septembre au 24 novembre 2019.

Cette exposition est réalisée par le service des Archives départementales du Pas-de-Calais en partenariat avec le master expographie-muséographie de l'Université d'Artois, l'Institut des civilisations et études polonaises (ICEP) de Lens et l'Ecole supérieure des arts appliqués et du textile (ESAAT) de Roubaix.

L'exposition, dont l'entrée sera gratuite pour le public, sera prêtée à titre gracieux par le Département à la Communauté d'Agglomération. Celle-ci sera installée dans l'espace sous verrière Casimir Beugnet et la salle d'exposition Emile Basly (rdc) de la Maison Syndicale du 3 septembre au 24 novembre 2019. Elle sera visible du mercredi au dimanche de 14h à 18h, le mardi étant exclusivement réservé à l'accueil de groupes scolaires. Le Département prévoit en outre de proposer des animations culturelles au cours de trois week-ends spécifiques (1 week-end par mois) qui se dérouleront dans la salle d'activités Arthur Lamendin située au rez-de-chaussée.

Dans ce cadre, le Département du Pas-de-Calais s'engage à assurer le montage et le démontage de l'exposition, à fournir les outils de communication correspondants et à prendre en charge l'organisation de la conférence de presse et du vernissage.

De son côté, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'engage à assurer la surveillance l'exposition aux jours et heures conjointement définis par les deux parties ainsi qu'à en faire la promotion via ses outils de communication habituels.

Le coût de ce projet est estimé pour la CALL à 6 000€ (frais divers).

Parallèlement, l'Etablissement Intercommunal mettrait gracieusement à disposition les espaces identifiés (468 m<sup>2</sup> environ) et ce du 26 août au 29 novembre 2019, permettant ainsi de prendre en compte les délais nécessaires au montage et démontage de l'exposition.

La valeur locative des espaces mis à disposition, pour la période considérée, s'élève à 13 334,04 €. Ce montant sera valorisé dans la convention de partenariat établie entre la CALL et le Département du Pas-de-Calais.

Cet évènement s'inscrit dans la « saison polonaise » à laquelle d'autres collectivités, institutions ou associations sont associées pour mettre la culture polonaise à l'honneur à l'occasion du centenaire de la convention franco-polonaise de 1919. Ce projet, qui s'adresse tant à la population locale qu'aux visiteurs extérieurs, constitue une occasion de découvrir ou redécouvrir cette thématique emblématique de l'identité et de l'histoire du territoire et contribue par ailleurs à son rayonnement à l'échelle de la Région Hauts-de-France.

Aussi, compte-tenu de l'implication de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en matière de développement culturel et touristique, il est proposé d'accueillir l'exposition « 100 ans de vie polonaise dans le Pas-de-Calais » à la Maison Syndicale du 3 septembre au 24 novembre 2019 et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à sa bonne organisation.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 28/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'accepter le prêt gracieux de l'exposition « 100 ans de vie polonaise dans le Pas-de-Calais » proposée par le Conseil départemental du Pas-de-Calais et d'engager les moyens nécessaires à la bonne organisation de l'exposition tels que précisés dans la convention de partenariat conclue entre les deux parties.

**Autorise** le Président, ou toute personne subdéléguée, à signer avec le Département du Pas-de-Calais dont le siège social est situé rue Ferdinand Buisson à Arras (62018), la Convention d'Occupation Précaire, à titre gratuit, d'une partie (468 m<sup>2</sup> environ) de la Maison Syndicale à Lens ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Précise** que les crédits nécessaires d'un montant de 6 000€ sont prévus au budget 2019 sur l'imputation Budget Principal/Fonctionnement/ Ligne de crédit 3846.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 25**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 7**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D042

## COHESION TERRITORIALE

\*\*\*\*

### Porte-Mine : Projet d'expérimentation d'un tiers-lieu

En collaboration étroite avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le Louvre-Lens, les partenaires culturels, associatifs et socio-culturels du territoire, l'association Porte-Mine souhaite apporter une nouvelle offre culturelle à rayonnement intercommunal aux habitants du territoire et aux visiteurs extérieurs. Ce projet de tiers-lieu serait implanté au cœur de l'Agglomération au droit d'un ensemble immobilier sis 7, rue Bernanos à Lens (ex. Maison des projets).

Idéalement situé à toute proximité du Louvre-Lens, face au nouvel arrêt du BHNS, ce lieu historiquement dédié à la culture, aux échanges et au développement de projets participatifs pourrait entre autres et tout naturellement abriter des propositions pluridisciplinaires largement partagées par le musée, par exemple : une offre complémentaire à l'Été au Parc,...

Ce nouveau lieu innovant et pluridisciplinaire ouvert à tous serait un espace collaboratif et coopératif qui permettrait à la fois d'incarner la porte d'entrée du Louvre-Lens côté Est, faire le lien entre les quartiers des cités 4 et 9, associer étroitement culture et sport avec le stade Bollaert-Delelis et également renforcer la lisibilité, la visibilité et la continuité dans une centralité élargie vers le musée.

La philosophie globale du projet vise à favoriser l'appropriation culturelle par tous, préserver et valoriser le patrimoine tout en s'inscrivant dans le domaine des arts du spectacle, du social, du tourisme vert et de l'écotourisme. Une nouvelle offre vertueuse qui s'inscrit dans le sens d'un territoire innovant.

Pour atteindre ces objectifs, deux axes seraient investis :

-Axe 1 : Favoriser la rencontre de tous les publics :

- Favoriser les connexions entre les acteurs et les différentes associations,
- Favoriser et développer la participation et les initiatives citoyennes et associatives dans la conception, la réalisation et l'évaluation des projets culturels,
- Soutenir les événements inter-associatifs et de territoire,
- Encourager la diversité culturelle à travers les particularités locales,
- Développer la collaboration intercommunale.

-Axe 2 : Réinvestir les espaces publics pour se réapproprier son lieu de vie :

- Favoriser l'intégration et les projets des habitants,
- Accompagner les cheminements des visiteurs par l'art et la culture.

Eu égard à l'intérêt de ce projet pour notre territoire, il est proposé d'accompagner l'association Porte-Mine dans sa concrétisation par la mise à disposition à son profit et à titre gracieux, pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention correspondante, de l'ex Maison des Projets – sis 7, rue George Bernanos à Lens.

Préalablement, il conviendra que la Région Hauts-de-France, propriétaire des lieux, consente à l'Établissement Intercommunal une mise à disposition dudit bien, également à titre gracieux.

Par ailleurs, il est proposé d'accorder à l'association Porte-Mine une subvention de 29 629 € pour l'année 2019 assortie d'une modification, par voie d'avenant, de la convention de partenariat qui la lie à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 28/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin auprès de l'association Porte-Mine pour le projet d'expérimentation d'un tiers lieu au droit d'un ensemble immobilier sis 7, rue Bernanos à Lens.

**Autorise** le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à verser une subvention de 29 629 € à l'association Porte-Mine pour la conduite du projet de tiers-lieu centralité.

**Autorise** le Président, ou toute personne subdéléguée, à signer, avec l'association Porte-Mine dont le siège est situé 51 rue Léon Blum à Loison-sous-Lens (62218), la convention d'occupation précaire relative à l'ensemble immobilier référencé section AI n<sup>os</sup> 700p, 701, 702 et 703p (11 300 m<sup>2</sup> environ) au cadastre de la ville de Lens dans le cadre de la création d'un tiers-lieu centralité.

Ladite occupation précaire sera consentie, à titre gratuit, pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention correspondante.

Préalablement, l'ensemble immobilier correspondant devra avoir été mis à la disposition de l'Établissement Intercommunal, à titre gratuit, par la Région Hauts-de-France, propriétaire dudit bien.

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce partenariat.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 29 629 € sont proposés au budget supplémentaire 2019 du budget général, ligne de crédit 7687.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 25**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 7**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D043

## COHESION TERRITORIALE

\*\*\*\*

### Partenariat 2019 avec la Mission Bassin Minier

Depuis 2010, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est engagée auprès de la Mission Bassin Minier pour la valorisation et la préservation du territoire. En 2018, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a signé avec l'association Mission Bassin, une convention multipartenariale aux côtés de l'Etat, de la Région et du Département couvrant la période 2018-2020.

Cette convention s'appuie sur 3 grandes priorités stratégiques :

- 1. Assurer la gestion et l'inscription du Bien Bassin Minier patrimoine mondial de l'UNESCO et la bonne application du plan de gestion.
- 2. Contribuer à l'amélioration de la lisibilité de l'offre culturelle et touristique du territoire.
- 3. Appuyer la mise en œuvre des projets d'aménagement et de logement en lien avec les attendus de l'ERBM.

Ces priorités se déclinent en 6 objectifs principaux :

- Gestion du bien UNESCO : renforcement de la protection du Bien UNESCO et de sa Valeur Universelle et Exceptionnelle (VUE), médiation, nouveaux supports, rayonnement international.
- Destination touristique et de loisirs : contribution à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie à l'échelle de la destination Autour du Louvre Lens.
- Animation et appropriation par les habitants : définition de la démarche, action de préfiguration, rencontres sur le projet.
- Mutation du parc minier : expertise et assistance technique dans la définition et la mise en œuvre de projets participatifs.
- Aide à la mise en œuvre de projets urbains illustreurs de la transition écologique et énergétique de la TRI, dont conseils sur les partenariats techniques et financiers.
- Contribution à la préservation et au développement de la richesse paysagère et écologique, appui à la mise en œuvre de la Chaîne des Parcs.

Conformément à la convention multi-partenariale d'objectifs et de moyens couvrant la période 2018-2020, il est proposé de soutenir l'association Mission Bassin Minier.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 28/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à verser à la Mission Bassin Minier une subvention d'un montant de 65 500 € pour l'année 2019.

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes aux partenariats entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'association Mission Bassin Minier.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 65 500 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :Budget Général /fonctionnement /Ligne de crédit 2060.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 25**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 7**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D044

## COHESION TERRITORIALE

\*\*\*\*

### Soutien à l'association "Black and White "

L'association « Black and White » qui œuvre sur le territoire de Lens-Liévin dans le domaine de la danse de Culture Urbaine développe des stages de performances artistiques et initie des spectacles. Dernièrement, elle s'est inspirée du territoire et du Louvre-Lens pour sa nouvelle création intitulée « Le cadre ».

« Le cadre » est un spectacle qui regroupe neuf jeunes âgés de 17 à 26 ans. Cette performance dansée à la fois technique et émotionnelle a retenu l'attention des producteurs de l'émission « Arabs'Got Talent », une émission de télé-réalité libanaise diffusée depuis 2011 sur MBC4.

L'association « Black and White » a d'abord passé les sélections qui se sont déroulées en novembre 2018, puis franchi l'étape des demi-finales le 23 mars 2019 avant de participer à la finale qui s'est tenue le 27 avril dernier.

L'association « Black and White » a mis en avant notre territoire d'une part, par la participation de neuf jeunes représentatifs de par leur sens de la créativité et leur dynamisme et d'autre part, grâce à la performance inspirée de notre territoire et du Louvre-Lens.

Pour ce projet, l'association a engagé une somme de 20 420 €, compte tenu des résultats obtenus et de l'engagement de l'association pour promouvoir le territoire, il est proposé de lui accorder une subvention de 1500€.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le concours financier de la CALL à hauteur de 1500 € apporté à l'association « Black and White » pour sa participation à « Arabs'Got Talent ».

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 1500 € sont prévus au budget supplémentaire 2019 sur l'imputation : Budget Général /Fonctionnement /Ligne de crédit 8676.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 25**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 7**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D045

## FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

\*\*\*\*

### Schéma de mutualisation Convention de mise à disposition de services internet pour l'accessibilité aux établissements des publics sourds et malentendants

Dans le cadre de la réglementation pour l'accessibilité aux personnes sourdes ou malentendantes des établissements recevant du public (ERP), la Communauté d'agglomération engage une démarche de mutualisation, avec pour objectif la mise en place des outils indispensables à l'application des différentes règles en vigueur à destination des communes de l'agglomération et de la Communauté d'Agglomération.

Cette démarche consiste à confier à une société via un service internet, les missions suivantes :

- Transcription Instantanée de la Parole (TIP),
- Visio interprétation LSF (Langue des Signes Françaises),
- Visio-codage LPC (Langage Parlé Complété),

Les communes de l'agglomération ayant le même besoin, cette prestation de service pourrait leur être proposée, par le biais d'une convention de mise à disposition de services, à laquelle serait rattaché le contrat conclu entre la Communauté d'Agglomération et son prestataire, conformément à l'article L.5211-4-3 du Code Général des collectivités territoriales. La convention aura une durée de 3 années.

L'objectif de la convention sera de définir les modalités opérationnelles, techniques, administratives et financières de la mise à disposition de la prestation de service concernée. Le remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition s'effectuera par l'émission de titres de recettes à l'encontre des communes, sur la base du contrat de service rattaché.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 03/06/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer la convention de mise à disposition de moyens, pour l'accessibilité des services et établissements aux personnes sourdes et malentendantes par téléphone ou en présentiel, avec les communes de l'agglomération souhaitant bénéficier du service.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 25**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 7**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D046

## FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

\*\*\*\*

### **Liévin - Cession de l'ancienne caserne des pompiers, rue Antoine Dilly, au profit de la Vie Active - Délibération complémentaire**

Par délibération en date du 7 avril 2016, le Bureau Communautaire a autorisé la cession d'un ensemble immobilier au profit de l'association La Vie Active, en vue de la construction d'une résidence adaptée, destinée aux personnes en situation de handicap.

La cession correspondante a été régularisée le 10 janvier 2017, à l'euro symbolique et aux conditions suivantes :

- la démolition de l'immeuble communautaire existant, contenant de l'amiante, sera menée par et aux frais de l'acquéreur,
- le programme envisagé au croisement de la rue Antoine Dilly et de l'avenue Arthur Lamendin comprendra la construction de 20 logements adaptés au handicap de la personne,
- la construction devra être achevée dans les quatre ans suivant la date de signature de l'acte constatant la cession du bien au profit de la Vie Active,

à défaut de quoi la Communauté d'Agglomération exigera soit la résolution de la vente aux frais exclusifs de l'association soit le remboursement, par la Vie Active, de la différence entre le prix de cession et la valeur vénale actuelle du bien, à savoir la somme de 611 999 €.

Le programme immobilier envisagé est en cours de construction et sera achevé d'ici la fin 2019. Il est réalisé en partenariat avec la société Habitat Logement Immobilier, filiale de la SA HLM Habitat Hauts de France. C'est dans le cadre de ce partenariat que la Vie Active souhaite céder une partie du bien à la SA HLM Habitat Hauts de France. Il s'agit de la vente d'une emprise de 1 544 m<sup>2</sup> moyennant l'euro symbolique.

Afin de pouvoir mener à bien cette cession, l'association La Vie Active sollicite la renonciation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à exercer la résolution de la vente régularisée le 10 janvier 2017.

Compte tenu de ce qui précède et de l'état d'avancement du programme porté par La Vie Active, il est proposé d'accéder à la demande de cette dernière.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Dit** que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin renonce à exercer la résolution de la vente régularisée le 10 janvier 2017 au profit de l'association La Vie Active et relative à un ensemble immobilier cadastré section BX n<sup>os</sup> 529 et 546 à Liévin afin que La Vie Active puisse procéder à la cession, au profit de la SA HLM Habitat Hauts de France, moyennant l'euro symbolique, des parcelles référencées section BX n<sup>os</sup> 866, 868, 870, 871 et 872 au cadastre de Liévin, issues des parcelles reprises ci-avant, pour une superficie de 1 544 m<sup>2</sup>.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 25**

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE

**Procuration(s) : 4**

Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Jean-Pierre BLANCART

**Absent(s) excusé(s) : 7**

Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

B190619\_D038

## COHESION TERRITORIALE

\*\*\*\*

### Encouragement à la pratique sportive de la jeunesse : versement de l'aide des pass'sports

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2017 relative aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive dans le cadre de la prise de compétence facultative sport, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de mettre en place un coupon-sport en vue d'encourager la pratique sportive de la jeunesse dans les nombreuses associations sportives du territoire.

Aussi, par délibération du Bureau Communautaire du 10 avril 2018, le montant du Pass'sports a été reconduit à 30€ par bénéficiaire pour la saison 2018-2019. Le dispositif a été enclenché au 1er juillet 2018 avec des inscriptions ouvertes jusqu'au 31 décembre 2018. Les associations sportives avaient jusqu'au 1 mars 2019 pour retourner les dossiers. Une première vague de paiement a pu être enclenchée par délibération du 25 avril 2019, il s'agit aujourd'hui de procéder au versement des pass'sports pour les associations dont les demandes n'avaient pas pu être instruites préalablement.

Soit 12 clubs, 482 coupons à 30€ pour un montant de 14 460 €

les clubs en attente de la subvention pass sport sont les suivants :

Communes	Clubs	Nombre de Coupons	montant
Avion	Club Sportif Avionnais Basket	79	2370
Billy-Montigny	Judo club de Billy-Montigny	34	1020
	Tennis club des carabiniers de Billy-Montigny	15	450
Givenchy-en-Gohelle	Handball Club Givenchy-en-Gohelle	69	2070
Gouy-Servins	Les Ecuries de Gouy-Servins	5	150
Grenay	Cercle scolaire laïque de Grenay	9	270
Lens	Ecole pugilistique Lensoise Boxe anglaise	7	210
Liévin	Lievin BMX	7	210
Mazingarbe	Office Mazingarbois de la Culture Danse	88	2640
Méricourt	Méricourt judo	101	3030
Meurchin	Espoir Meurchin Tennis de table	19	570
Wingles	Wingles Basket club	49	1470
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>482</b>	<b>14 460</b>

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 28/05/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à la majorité avec :

24 « pour »

0 « contre »

5 « abstention »

**Autorise** le Président à signer avec les associations toutes les pièces afférentes à la prise en charge des pass sports correspondants.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 14 460 euros sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :Budget Général/Fonctionnement/env 4079.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.